



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

chimie

Question écrite n° 127781

Texte de la question

M. Jean-Louis Bianco attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur l'annonce faite par le groupe Arkema qui veut céder une partie de ses activités pétrochimiques au groupe Klesch basé à Genève. Cette décision de la société Arkema impacte directement l'usine de Saint-Auban dans les Alpes de Haute-Provence qui a déjà fait l'objet de 2 plans de sauvegarde de l'emploi en 2005 et 2010. La cession de l'activité vinylique concernerait à nouveau près de 70 emplois. L'avenir du site est menacé tout comme la sous traitance. Le groupe Klesch, dont la réputation en matière d'emploi est vérifiée, s'est déjà illustré dans le rachat d'entreprises dont il a licencié les salariés : en 1999, 180 licenciements chez Myris, en 2007, 140 licenciements à la fonderie de Vlissingen aux Pays bas avec la fermeture du site en 2011, en 2009, 185 licenciements à la fonderie de Corus aux Pays bas, en 2010, 80 licenciements dans une raffinerie en Allemagne. Ce groupe achète les entreprises à des prix scandaleusement bas, lorsque ce n'est pas pour un euro symbolique, les vide de leurs salariés et revend en faisant des plus-values conséquentes. Il lui demande quelles mesures il compte prendre pour préserver les emplois industriels et plus particulièrement quelles garanties l'État va exiger pour le maintien des emplois et des activités sur les sites visés par ce projet de cession.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Louis Bianco](#)

Circonscription : Alpes-de-Haute-Provence (1^{re} circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 127781

Rubrique : Industrie

Ministère interrogé : Économie, finances et industrie

Ministère attributaire : Économie, finances et commerce extérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 février 2012, page 1006

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)